

Siret : 83430757100010 Code Naf : 4791A
Urssaf/Msa : 937000002063926659

Matricule : 00012
N° SS : 198101315555633

Emploi : Manutentionnaire
Statut professionnel : Ouvrier
Catégorie : A
Niveau : Débutant

Monsieur Thomas MAMOLA
11 AVENUE DE NICE - BATIMENT C
13120 GARDANNE

Entrée : 08/09/2025 Sortie : 12/09/2025

Convention collective : Commerce à distance et du E-commerce

Eléments de paie					Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base					108.33	11.8811		1 287.08			
Absence pour entrée/sortie					- 83.33	11.8811	990.05				
Prime annuelle								16.50			
--- Fin de contrat ---											
Indemnité compensatrice de congés payés								29.70			
Salaire brut								343.23			
Santé											
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès									343.23	7.0000	24.03
Complémentaire - Incap. Inval. Décès					343.23	0.4400	1.51		343.23	0.4400	1.51
Accidents du travail & mal. professionnelles									343.23	1.4400	4.94
Retraite											
Sécurité Sociale plafonnée					343.23	6.9000	23.68		343.23	8.5500	29.35
Sécurité Sociale déplafonnée					343.23	0.4000	1.37		343.23	2.0200	6.93
Complémentaire Tranche 1					343.23	4.0100	13.76		343.23	6.0100	20.63
Famille									343.23	3.4500	11.84
Assurance chômage									343.23	4.2500	14.59
Autres contributions dues par l'employeur											
Autres contributions dues par l'employeur									343.23	2.6460	9.08
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu					338.73	6.8000	23.03				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu					338.73	2.9000	9.82				
Exonérations de cotisations employeur											- 84.26
Total des cotisations et contributions							73.17				38.64
Montant net social					270.06						
Net à payer avant impôt sur le revenu								270.06			
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie					5.05						
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS					0.00	0.0000	0.00				
Taux non personnalisé											
Net payé								270.06			

FK2
114 Avenue des Chassens
13120 GARDANNE

Siret : 83430757100010
Code Naf : 4791A

Reçu pour solde de tout compte

Je soussigné, Monsieur MAMOLA Thomas (Matricule: 00012),
demeurant 11 AVENUE DE NICE - BATIMENT C
13120 GARDANNE

reconnais avoir reçu ce jour, par Chèque,
de FK2
114 Avenue des Chassens 13120 GARDANNE

pour solde de tout compte la somme nette de *****270.06 Euros soit, en toutes lettres
*****Deux cent soixante dix euros et six centimes*****
correspondant à mon bulletin de paie du mois de Septembre 2025.

Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants
sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

Salaire de base	1 287.08
Absence pour entrée/sortie	- 990.05
Prime annuelle	16.50
Indemnité compensatrice de congés payés	29.70

Conformément à l'article L.1234-20 du Code du travail, je reconnais être informé de la possibilité
de dénoncer ce reçu pour solde de tout compte dans les six mois suivant sa signature par lettre
recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à GARDANNE le 12/09/2025

Signature de l'employeur précédée de la mention
"Bon pour règlement des sommes indiquées"

Signature du salarié précédée de la mention
"Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement"

FK2
114 Avenue des Chassens
13120 GARDANNE

Siret : 83430757100010
Code Naf : 4791A

Certificat de travail

Je soussigné(e), KEHRES Frédéric,
Agissant en qualité de Président
Certifie avoir employé Monsieur MAMOLA Thomas (Matricule: 00012)
Demeurant à 11 AVENUE DE NICE - BATIMENT C
13120 GARDANNE

En qualité de :
Du 08/09/2025 au 12/09/2025 : Manutentionnaire
Catégorie A, Niveau Débutant

Soit une durée d'emploi du 08/09/2025 au 12/09/2025

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :
- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance),

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de 1 mois (1).

(1) durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 1 mois.

Fait à GARDANNE le 12/09/2025

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire :
KEHRES Frédéric
Président